



Le contrat de ville 2024-2030 a été signé par de nombreux partenaires.  
© Grand Périgueux communication.

## Un nouveau contrat de ville pour 2024-2030

Le Président du Grand Périgueux Jacques Auzou et le Préfet de la Dordogne Jean-Sébastien La montagne ont signé le 3 avril 2024 avec les villes de Boulazac-Isle-Manoire, Coulounieix-Chamiers et Périgueux ainsi qu'une dizaine d'autres partenaires le contrat de ville 2024-2030.

Publié le 04 avril 2024



« Nous avons su nous mettre d'accord pour identifier les quartiers en décrochage afin qu'ils puissent bénéficier de ce contrat de ville », Jacques Auzou, Président du Grand Périgueux.

### 6 quartiers concernés

Baptisé « Quartiers 2023 », ce contrat de ville prévoit un certain nombre d'actions en faveur des deux quartiers prioritaires relevant de la Politique de la Ville : Quartier de la Boucle de l'Isle (réunissant le Gour-de-l'Arche et le Bas-Toulon) à Périgueux et celui du quartier de Chamiers. Mais aussi quatre quartiers qui sont en situation de décrochage : Pagot à Coulounieix-Chamiers, La gare et Saint-Georges/Les Mondoux à Périgueux et Les Hauts d'Agora à Boulazac-Isle-Manoire.

Malgré les actions menées lors des précédents contrats de ville, les quartiers prioritaires ou en décrochage concentrent toujours certaines difficultés : situations de précarité, renoncement ou non-recours aux droits des habitants, le délitement du lien social, ou encore le repli sur soi.



« C'est un contrat co-construit avec les habitants qui participeront aussi à son suivi », Jean-Sébastien Lamontagne, Préfet de la Dordogne.

Les actions à mener dans ce contrat de ville ont été élaborées en concertation avec les habitants de ces quartiers et les partenaires associatifs et institutionnels qui y œuvrent.

## Différentes actions

Ce contrat de ville comprend un vaste programme d'actions pouvant passer par de la réhabilitation de logements, du soutien à l'économie ou aux différents acteurs qui œuvrent dans ces quartiers dans des domaines aussi divers que l'accès à la santé, au droit, à l'emploi au sport, à la culture etc.

Il doit répondre à quatre grandes priorités

### 4 priorités

- › **Le plein emploi** : en soutenant et en développant l'activité économique dans les quartiers. En renforçant les perspectives et les débouchés professionnels.
- › **L'émancipation** : en donnant aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite. En garantissant l'accès aux droits, aux services et aux activités. En corrigeant les inégalités d'accès à la prévention et aux soins.
- › **Les transitions** : en engageant une transition écologique qui améliore le quotidien des habitants. En développant l'attractivité et la mixité résidentielles. En impliquant, informant et concertant à chaque étape des processus de transformation.
- › **La tranquillité** : en apaisant le quotidien des habitants. En renforçant la chaîne de prévention et les liens avec les jeunes en risque de décrochage. En renforçant les échanges et les liens entre la police et la population.

### 3 niveaux d'engagement du Grand Périgueux

- › Le Grand Périgueux mobilise dans ce contrat ses services dans ses domaines de compétences : habitat, mobilité, économie et emploi, eau et assainissement, accueil en crèche ou centre de loisirs, piscines, tourisme, transition écologique etc.
- › Il mobilise des outils financiers et de solidarité territoriale et des financements spécifiques pour certains projets structurants et le soutien aux associations dans le cadre de l'appel à projet annuel.
- › Enfin, en temps que co-pilote avec l'État, il animera et coordonnera la mise en place de ce contrat et des différents dispositifs qui y sont liés.



255 rue Martha Desrumaux  
24000 PÉRIGUEUX

**ALLO AGGLO**  
**05 53 35 86 00**

[> CONTACT](#)